



## CONSENTEMENT DU PATIENT

Art. R.1131-4 du code de la santé publique

Je soussigné(e)

Accepte de me soumettre à une prise de sang en vue des examens demandés (Histocompatibilité et/ou plaquettes). Un prélèvement biologique sera conservé et peut être utilisé en vue de tests complémentaires de recherche selon l'évolution des connaissances scientifiques.

Je donne mon consentement pour ce prélèvement ainsi qu'à l'étude génétique pour laquelle il est effectué.

Fait à Saint-Etienne, le

Signature du patient. :

---

### Etablissement Français du Sang Auvergne-Loire

▪ **Conditionnement :**

La séparation tubes / documents est obligatoire 'l'emballage doit répondre aux exigences réglementaires'.

▪ **Température de transport :**

Le transport est réalisé à température ambiante.

▪ **Délai d'acheminement :**

< 4 jours pour les analyses concernant l'HLA

2 jours pour les analyses concernant les plaquettes

▪ **Critères d'acceptabilité des tubes et des feuilles de prescription (« ordonnances ») :**

- Toutes les analyses doivent être accompagnées d'une feuille de prescription émanant du service pour les patients hospitalisées et/ ou d'une ordonnance pour les patients en consultation. En cas d'une analyse urgente prévenir le laboratoire par téléphone.
- Items réglementaires d'identification des tubes et des demandes d'examen :

**Sur le tube et sur la demande : stricte concordance des éléments mentionnés :**

- Nom de naissance obligatoire
- Nom marital, s'il y a lieu
- Prénom
- Date de naissance
- Sexe

**Sur la demande :**

1. Identification de prescripteur (Etablissement de soins ou médecin prescripteur de l'acte de biologie)
2. Date du prélèvement sanguin.

Dans le cadre de la transplantation, le typage HLA doit impérativement être contrôlé sur un 2<sup>ème</sup> prélèvement.

- Motifs majeurs d'annulation des analyses HLA (l'information est transmise au service et ou au prescripteur, par téléphone immédiatement et une fiche de non-conformité est envoyé pour confirmation :
  - Toute discordance d'identité entre le prélèvement et la feuille de prescription.
  - Toute anomalie relevant d'un problème technique ou biologique sur le prélèvement qui empêcherait la réalisation du résultat (ex : typage HLA non réalisable si la numération leucocytaire est inférieure à 500 leucocytes/mm<sup>3</sup>).
  - La recherche des Auto Ac anti plaquettes sont irréalisables si le patient a un taux de plaquettes < 30G/L , si une transfusion récente a eu lieu < 3j, ou si le patient est sous traitement IGIV.

A titre exceptionnel et au cas par cas, en cas d'urgence, le biologiste se réserve le droit de prendre en compte un prélèvement non-conforme, celui-ci fera alors l'objet d'une mesure dérogatoire.